



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du mercredi 12 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe GUILLAUMONT Maire.

Etaient présents : Rodolphe Guillaumont, Catherine Domenichini, Pierre-Yves Traynard, Éric David, Martine Eugène, Catherine Dufaud, Didier Muffat-Jeandet, Laurence Caron.

Absent excusé : Michel Lafont,

Procuration : /

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de votants : 08

Date de convocation : 6 février 2026

Ouverture de la séance du conseil à 19h00

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Éric DAVID. **Approuvé à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR :

Point N°1	Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025	
------------------	---	--

Tous les membres du conseil municipal ont reçu et ont été invités à lire le projet du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2	Coupe de bois 2026	001/2026
------------------	---------------------------	-----------------

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2026 proposé par l'Office National des Forêts (ONF).

Les coupes envisagées concernent les parcelles forestières 41 à 43 situées au lieu-dit « Cros Salat » sur une contenance totale de 16,95 hectares. Elle sont de nature sanitaire et/ou d'amélioration.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3	Mise en discrétion des réseaux du hameau du Puget : approbation de la tranche 2	002/2026
------------------	--	-----------------

Le maire indique à l'assemblée que le projet initial de l'enfouissement des réseaux du Puget a dû être modifié suite à des réclamations déposées par deux administrés. L'une porte sur le déplacement du poste électrique et l'autre concerne la mise en place d'un support haute tension. Ces deux modifications entraînent un coût total supplémentaire de 45 000,00 € HT. La participation communale est estimée à 2 250,00 €.

Approuvé à l'unanimité

Point N°4	Participation au fonds solidarité Logement 2025-2029	003/2026
------------------	---	-----------------

Le maire explique à l'assemblée que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif financier et social qui concourt à la lutte contre les exclusions. Il constitue un des outils de la mise en œuvre du droit au logement en répondant à la loi du même nom dit Loi Besson du 31 mai 1990. Ce dispositif est porté par le Département du Gard qui propose aux communes de le cofinancer par une participation annuelle fixée à 0,25 € par habitant.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5	Droit de préemption urbain – Parcelles B 558, 1092 et 1093	004/2026
------------------	---	-----------------

Le maire informe le conseil municipal de la vente des biens visés en objet. Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Approuvé à l'unanimité

Point N°6	Décisions du maire prises par délégation	
------------------	---	--

- Décision D 25-16 du 19/12/25 / Budget 2025 : virement de crédit de 400 € sur chapitre 011 Charges à caractère général au chapitre 014 Atténuation de produits
- D 26-01 du 19/01/26 / Adhésion de la commune aux structures suivantes :

Structure	Adhésion
L'association des Maires Ruraux du Gard	130,00
L'association des Maires du Gard	91,00
Le centre social intercommunal Pierre Mendès-France	657,25
L'association des communes et collectivités forestières du Gard	133,00
L'association Elus Santé Publique et territoires	20,00 €
L'association Fédération des Villes Françaises Oléicoles	50,00
La Fondation du Patrimoine	100,00

- D 26-02 du 22/01/26 : Approbation du devis de SEDI d'un montant de 1 234,75 € pour la publication de 250 bulletins municipaux

Point N°7	Questions et informations diverses	
------------------	---	--

Le maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale de lui avoir fait confiance et l'avoir élu maire au mois de mai. Il remercie Olivier Chabrol et Cécile Chabrol pour le travail effectué tout au long du mandat. Il remercie également Yoan Viale d'avoir intégré le service technique communal et lui souhaite une carrière aussi longue que celle d'Olivier.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 20H30.

Le Maire

Rodolphe GUILLAUMONT



Le secrétaire de séance

Éric DAVID